



Separation de corps - divorce

Par **kamishibai**, le **20/09/2007** à **16:35**

Bonjour,

Je réside en région parisienne et mon mari a quitté le domicile conjugal, pour vivre dans le sud chez sa maîtresse. Il a fait changer ses papiers administratifs à l'adresse de sa compagne (carte d'identité, immatriculation de son véhicule dans le département de sa maîtresse qui se situe dans l'aude. En a-t-il le droit ?

De plus, il me somme de lui payer la moitié du loyer conjugal sous peine de résilier le contrat de location qui nous lie à notre bailleur société d'HLM.

Si je refuse il me menace de me faire payer la totalité du loyer pour pouvoir rester dans l'appartement ou je réside depuis 30 ans.

Quels sont mes droits ? il refuse tout dialogue et trouve cette situation "normale"